

Agrément Technique ATG avec Certification



ATG 13/H866

**COMPOUNDS PVC RESISTANT
AUX UV**

**DECOM
1330 & 1340**

Valable du 16/09/2013
au 15/09/2016

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53, B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément ATG :

Deceuninck nv – Divisie Benelux
Bruggesteeweg 164
B-8830 Hooglede-Gits
www.deceuninck.be - belux@deceuninck.com
Tél. : +32 (0)51 239 289
Fax : +32 (0)51 239 261

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqué(s) dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Objet

L'agrément technique d'un compound PVC présente la description technique d'une composition vinylique PVC pour la fabrication de profilés de fenêtres en PVC ayant les caractéristiques mentionnées au paragraphe 3 et obtient les performances reprises au point 4, pour autant que cette matière première soit utilisée dans les règles de l'art.

Les compositions vinyliques en PVC répondant aux dispositions reprises dans l'agrément technique d'un compound PVC sont présumées conformes aux exigences relatives aux compositions vinyliques reprises dans les STS 52.3.

L'agrément avec certification comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

L'agrément technique avec certification porte sur la composition vinylique mais pas sur la qualité des profilés fabriqués à partir de cette composition ni sur la qualité du système de fenêtres dans lesquelles ces profilés sont utilisés, à l'exception des performances reprises dans cet agrément technique et uniquement pour autant que cette matière première soit utilisée selon les règles de l'art.

Cet ATG a été rédigé en tenant compte des directives communes de l'UBAtc pour l'agrément de fenêtres, des spécifications techniques de la NBN B 25-002-1:2009 « Menuiserie extérieure – Généralités » et des STS 52.3:2008 « Menuiseries extérieures en PVC ».

3 Description du produit

Trois types de compounds sont fabriqués : DECOM 1330 et DECOM 1340, livrés en trois coloris : « blanc de signalisation », « blanc crème » et DECOM 1330/007 « gris », couleurs conformément au tableau 1.

Tableau 1 – Compounds conformément aux STS 52-3 et à la NBN EN 12608

Caractéristique	Tolérance NBN EN 12608	DECOM 1330/003 1340/003	DECOM 1330/096 1340/096	DECOM 1330/007
Coloris		Blanc de signalisation	Blanc crème	Gris
Stabilisateur		CaZn		
Couleur				
L*	± 1,00	93,50	90,00	79,30
a*	± 0,50	-1,00	0,20	-0,40
b*	± 0,80	2,15	7,25	-0,15

Mesuré conformément à l'ISO 7724-3, au moyen du spectrophotomètre Minolta CM 2600d, source lumineuse D65 (d/8 ; SCI (specular gloss component included) ; 10°), sur bandes extrudées.

Ces compounds sont fabriqués par la firme Deceuninck NV, division Compound, Cardijnlaan 15 – 8600 Dixmude (tél. 051/50.20.21 – fax 051/50.49.48).

Ce compound est composé de résines PVC, de stabilisants aux UV, d'isolateurs thermiques (Ca-Zn), d'antioxydants, de pigments, de fluidifiants, de charges, etc.

Le compound DECOM 1330/007 est une composition du compound 1330/003 auquel on additionne un dosage de masterbatch sur l'extrudeur à Gits. La mesure de la couleur de ce compound est effectuée sur des profilés extrudés.

Le compound DECOM 1330/007 ne relève pas du domaine d'application de la NBN EN 12608, dans la mesure où $L^* < 82$. Il s'agit d'un compound résistant aux UV satisfaisant bien par ailleurs aux exigences de la NBN EN 12608.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent les caractéristiques de ces compounds.

Tableau 2 – Composition vinylique – Caractéristiques d'identification

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tolérance	Déclaration du fabricant		
		STS 52-3 NBN EN 12608		DECOM 1330/003 DECOM 1330/096	DECOM 1330/007	DECOM 1340/003 DECOM 1340/096
DHC (temps d'induction min.)	NBN EN ISO 182-2, 200 °C	Déclaration du fabricant	± 15 %	43 ± 8,6 min		47 ± 9,4 min
	NBN EN ISO 182-2, 190 °C	Déclaration du fabricant	± 15 %	85 ± 12,8 min	80 ± 12,0 min	80 ± 12,0 min
Teneur en cendres (%)	NBN EN ISO 3451-1 5A	Déclaration du fabricant	± 7 % relatifs	8,20 ± 0,57 %	8,80 ± 0,62 %	9,40 ± 0,66 %
Densité (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	Déclaration du fabricant	± 20 kg/m³	1440 ± 20 kg/m³	1450 ± 20 kg/m³	1450 ± 20 kg/m³

Tableau 3 – Composition vinylique – Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tolérance	Déclaration du fabricant		
		STS 52-3 NBN EN 12608		DECOM 1330/003 DECOM 1330/096	DECOM 1330/007	DECOM 1340/003 DECOM 1340/096
Vicat (°C) 5 kg	NBN EN ISO 306 méth. B 50	≥ 75 °C	± 2 °C	80 ± 2 °C	79 ± 2 °C	80 ± 2 °C
Résistance à l'impact Charpy	NBN EN ISO 179-2 Type 1eA	≥ 20 kJ/m²	-	≥ 20 kJ/m²	≥ 20 kJ/m²	≥ 20 kJ/m²
Module d'élasticité à la flexion E	NBN EN ISO 178	≥ 2200 MPa	-	≥ 2200 MPa	2800 ± 280 MPa	2900 ± 290 MPa
Résistance au choc-traction	NBN EN ISO 8256 type 5	≥ 600 kJ/m²	-	≥ 600 kJ/m²	≥ 600 kJ/m²	≥ 600 kJ/m²

La résistance à l'impact (résistance au choc Charpy) d'un profilé est contrôlée conformément à la NBN EN 477.

Les caractéristiques des matières premières sont mentionnées dans le dossier interne de l'UBAAtc.

4 Performances

Les rapports d'essai en matière d'aptitude à l'utilisation de ces compounds pour la fabrication de profilés en PVC (STS 52-3, tableau 6) et d'évaluation des profilés après vieillissement artificiel (STS 52-3, tableau 8) sont repris dans le dossier interne de l'UBAAtc. Ils satisfont aux exigences des STS 52-3 et de la NBN EN 12608.

5 Conditions

- A. Seules l'entreprise mentionnée en première page comme titulaire d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBAtc, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le titulaire d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- D. Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com) inscrite par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Façades », délivré le 11 juin 2013.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA confirme que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

Date de cette édition : 16 septembre 2013

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément, responsable de l'agrément



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant contact directement avec le secrétariat de l'UBAtc.